



POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SANITAIRE

Compte rendu

Paris, le 14 avril 2016

Nom du fichier : ccnclcc_cpn6avril2016_160414A.doc

Total page(s) : 2
Réf. : RG/KR

Objet : Commission paritaire nationale de négociation CCN CLCC du 6 avril 2016

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NEGOCIATION CLCC du 6 avril 2016

Représentaient la CFDT : Rachel GUILBAULT, Daniel KELLER, Alain MESSEGUER, Philippe PENAUD.

Accord de dialogue social dans le cadre des projets de fusion entre centres

La fédération Unicancer présente la dernière mouture de l'accord. Une partie du préambule, sujette à un possible contentieux juridique, a été enlevée à la demande de la CFDT.

La CFDT porte à la connaissance de la commission paritaire nationale la note d'information au personnel du directeur du centre de Nancy. Dans un contexte où la commission médicale d'établissement et le conseil d'administration ont voté contre les fusions à l'unanimité, le Pr CONROY écrit : « *Compte tenu de la position des instances de l'ICL et du DG de l'ARS, de l'absence de garanties pour notre personnel et de l'absence de bénéfice pour nos patients, j'ai demandé que la mention de l'ICL soit retirée de l'ensemble des documents évoquant une fusion des CLCC du Grand Est.* »

Or, l'institut de Nancy est mentionné dans l'accord. Unicancer ne cache pas son embarras et une modification rédactionnelle est apportée.

Par ailleurs, il n'est pas question de faire sortir l'ICL de la fédération Unicancer, malgré son retrait actuel du processus de fusion.

Les organisations syndicales encouragent Unicancer à mener une réflexion sérieuse sur la gouvernance des centres : la dimension politique, les problèmes d'ego, entraînent des revirements de positionnements qui laissent les salariés dans l'incompréhension.

La CFDT, FO et la CFTC se déclarent signataires de l'accord.



Temps d'absence autorisé pour la rentrée scolaire

La CGT a demandé une application du jugement du TGI de Créteil du 11 janvier 2016 relatif aux dispositions de l'avenant 2002-02, soit la possibilité pour les salariés de prendre une demi-journée pour la rentrée scolaire, et non 2 heures.

Unicancer propose d'harmoniser les avenants relatifs au temps d'absence autorisé pour la rentrée scolaire, estimant que l'appréciation du jugement ne porte que sur une erreur rédactionnelle technique.

Cela n'emporte pas l'adhésion des organisations syndicales.

Un échelonnement de la demi-journée est proposé par la CGT.

La CFDT confirme que la possibilité d'étaler cette demi-journée sur 3 semaines existe dans certains centres (Cf Montpellier), et que cela se passe très bien.

Unicancer demande aux OS d'envoyer leurs propositions sur le sujet avant le 10 mai.

Classifications : praticiens

La modification de la terminologie applicable aux médecins - les généralistes devenant des spécialistes – semble entraîner quelques difficultés de compréhension.

La CGC reste ainsi arc-boutée sur l'idée que les transpositions décrites seraient défavorables aux praticiens, alors qu'aucun déclassement n'est possible : la terminologie diffère, mais pas la rémunération.

Unicancer propose de booster les débuts de carrière des praticiens, pour favoriser l'attractivité (exemple : 57 000 au lieu de 55 437 euros annuels, 69 000 au lieu de 66 827 euros).

Classifications : structure de rémunération et politique salariale

La proposition d'Unicancer consiste à articuler un salaire minimum conventionnel (SMC) négocié au national, avec un salaire de base (SB) négocié au local dans chaque centre, dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

Soumis à une politique salariale locale, le SB dépendrait donc de la santé économique de chaque centre.

Par ailleurs, la Prime de Branche serait égale à 0.3 % du SMC chaque année, dans la limite de 40 années de présence.

Les réactions des organisations syndicales sont très vives.

La CFDT fait le calcul : avec la disparition de la Validation du Parcours Professionnel et de la Bonification Individuelle de Carrière, l'augmentation de 0.3 % revient à une augmentation de... 12 % sur 40 ans, au lieu de 20 % après 25 années complètes d'expérience actuellement assurés.

La CFDT déclare que cette proposition est une honte.

Les négociateurs